

RÈGLEMENTS DU CONCOURS ELLES RECONNAISSENT 2023

Objectif

Le concours Elles reconnaissent a pour but de souligner l'apport exceptionnel de personnes et d'entreprises qui ont contribué au rayonnement et à l'intégration des femmes dans l'industrie de la construction. Il est chapeauté par un comité organisateur formé spécifiquement à cet effet. La remise des prix s'effectue lors de la soirée Elles reconnaissent.

Critères d'admissibilité

Les personnes et les entreprises, qu'elles soient membres ou non-membres des *Elles de la construction*, sont admissibles au concours Elles reconnaissent pourvu que les critères suivants soient respectés :

1. Les personnes et entreprises candidates doivent œuvrer dans le domaine de la construction et se démarquer pour favoriser l'intégration et le rayonnement de femmes dans l'industrie.
2. La mise en candidature transmise doit répondre à tous les critères d'admissibilité et le formulaire d'inscription électronique doit être dûment rempli et reçu par les *Elles de la construction* **avant le 31 mai 2023 à minuit**, ou à toute autre date déterminée par le comité organisateur et communiquée au public.
3. Partenaires : Tout.e candidat.e peut être un partenaire actuel ou passé des *Elles de la construction*.
4. Commanditaire d'une catégorie de prix : Une entreprise ne peut présenter une candidature dans la catégorie qu'elle commandite et une candidate ne peut pas présenter sa candidature dans une catégorie commanditée par son employeur ou par une entreprise ou organisation dans laquelle elle agit à titre de dirigeant ou d'administrateur ou dont elle est actionnaire.
5. Les personnes candidates sont âgées d'au moins 18 ans en date du 1er janvier 2023 et résident au Québec.
6. L'entreprise candidate doit être incorporée selon la *Loi sur les sociétés par actions* ou la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* ou être immatriculée auprès du Registraire des entreprises du Québec dès la mise en candidature jusqu'à la remise des prix. Elle doit avoir son siège social ou des activités au Québec.

7. Une personne ou entreprise qui a déjà reçu un prix lors d'une édition précédente du Concours Elles reconnaissent ne peut être à nouveau candidate dans la même catégorie de prix.

Engagements des candidats.es

Si la personne candidate ou l'entreprise est choisie comme finaliste, elle s'engage à assister ou à s'assurer de la présence d'un.e représentant.e à la Soirée « Elles reconnaissent » pour la remise des prix. En s'inscrivant, la personne candidate ou l'entreprise accepte que le comité organisateur communique avec elle ou son représentant désigné pour confirmer certains éléments de sa mise en candidature et pour toute autre question concernant la Soirée « Elles reconnaissent ».

Consentement

Toutes les personnes qui déposent une candidature consentent à ce que soient utilisés à des fins publicitaires et promotionnelles par les *Elles de la construction* ainsi que par les partenaires que cette dernière autorise spécifiquement à cet effet, dans le cadre de leurs activités actuelles et futures, du concours et de la Soirée « Elles reconnaissent » et ce, sans préavis et ni contrepartie: son nom, les informations de son profil, la photo fournie, la description de son organisation ainsi que la captation photo, vidéo et audio prise par les *Elles de la construction* lors dans le cadre du concours et/ou lors la Soirée « Elles reconnaissent ».

Catégories de prix

1. Petite ou moyenne entreprise ayant, par des initiatives particulières, favorisé le rayonnement et l'intégration des femmes au sein de son organisation (125 employés et moins et/ou 5 millions de chiffre d'affaires et moins).
2. Femme de métier s'étant distinguée par ses réalisations en lien avec le rayonnement et l'intégration des femmes sur les chantiers de construction.
3. Femme professionnelle s'étant distinguée par ses réalisations en lien avec le rayonnement et l'intégration des femmes dans l'industrie de la construction.
4. Femme entrepreneure s'étant distinguée par ses réalisations en lien avec le rayonnement et l'intégration des femmes dans l'industrie de la construction par le biais de son entrepreneurship.
5. Femme de la relève : Ce prix sera remis à une jeune femme âgée de 35 ans et moins qui a relevé de multiples défis pour atteindre ses objectifs professionnels ou s'est démarquée par ses actions pour favoriser le rayonnement et l'intégration des femmes dans l'industrie de la construction, toutes catégories de métiers ou professions confondues. Cette personne démontre un grand potentiel de devenir une leader pour faire avancer la mission des *Elles de la construction*.
6. Allié des femmes : Ce prix sera remis à un homme qui s'est distingué par ses réalisations pour le rayonnement et l'intégration des femmes dans les chantiers

et/ou l'industrie de la construction. Nous invitons particulièrement des femmes qui ont côtoyé ou travaillé avec un collègue qui s'est ainsi distingué à déposer la candidature d'un tel collègue. Les *Elles de la construction* tiennent à souligner l'apport d'alliés dans l'avancement de sa mission.

Le comité organisateur a la discrétion pour annuler et/ou ajouter une catégorie de prix pour tout motif raisonnable. Par exemple, il a été créé de manière spontanée lors d'éditions précédentes une catégorie Coup de cœur du jury et une catégorie Coup de cœur du public. Il est aussi loisible au comité organisateur d'attribuer des bourses ou récompenses diverses pour une ou des catégories de prix.

Confidentialité et impartialité

Les membres du comité de présélection du Concours Elles reconnaissent, les membres du jury et toute autre personne ayant pris connaissance de tout document concernant une candidate ou une entreprise mise en candidature s'engagent formellement à respecter la confidentialité des informations obtenues, par écrit ou verbalement, dans le cadre du concours. Cette obligation de confidentialité perdure même après la Soirée « Elles reconnaissent ».

Les membres du comité de présélection et du jury du Concours Elles reconnaissent doivent demeurer indépendants et impartiaux en tout temps, et divulguer immédiatement tout conflit d'intérêt réel ou potentiel qu'il pourrait avoir au comité organisateur du concours.

Processus d'attribution des prix

1. Le processus est chapeauté par le comité organisateur du concours.
2. Dans un premier temps, le comité de présélection du concours formé de membres du Conseil d'administration valide la conformité de tous les dossiers de candidature remis dans le délai requis. Seuls les formulaires complets et conformes aux spécifications demandées seront transmis au jury. Si les candidatures reçues dépassent le nombre de sept (7) pour une catégorie, le comité de présélection aura discrétion pour évaluer de manière préliminaires les candidatures afin de n'en remettre qu'un maximum de sept (7) par catégorie aux membres du jury pour fins d'évaluation.
3. Dans un deuxième temps, le jury étudie de manière indépendante chaque dossier de candidature et choisit parmi ces candidatures trois finalistes et, parmi elles, une lauréate pour chacune des catégories dont il a la charge. La décision du jury est sans appel.

4. Le jury peut transférer un dossier de candidature vers une catégorie mieux appropriée après son étude. La personne candidate ou l'entreprise en est alors informée.
5. Si, pour fins de coordinations, le comité organisateur décide d'informer les personnes candidates ou entreprises finalistes et/ou lauréates de ce fait avant l'annonce publique, celles-ci sont tenues de garder cette information confidentielle jusqu'à l'annonce publique.
6. Les formulaires d'inscription et les pièces jointes sont détruits dans les jours suivant la soirée de remise des prix ou la fin du concours.
7. En tout temps, le comité organisateur du concours Elles reconnaissent peut y mettre un terme pour un motif sérieux.

Dossier de candidature

Le formulaire d'inscription électronique dûment rempli constitue le dossier de candidature. Aucun dossier en format papier n'est accepté.

Seuls les dossiers de candidature complets contenant obligatoirement et uniquement les éléments suivants et conformes au format demandé seront évalués :

1. Formulaire d'inscription et réponse aux questions
2. Une photo professionnelle ou logo récent format 300 ppp

Les cahiers de candidature dans les différentes catégories peuvent être téléchargés à partir du site web des Elles de la construction :

<http://www.ellesdelaconstruction.com/fr/soiree-elles-reconnaissent>

Pour des renseignements supplémentaires, contactez :

Gaëlle Gilles

Directrice générale

par courriel à communications@ellesdelaconstruction.com